

# CLAQUETTES, JAZZ & CIE

## REGLEMENT INTERIEUR

- Article 1 :** Tout adhérent à l'Association aura pour obligation de se conformer aux règles définies ci-après.  
Ne deviennent Membres adhérents de l'Association que les personnes ayant réglé leur adhésion annuelle.
- Article 2 :** L'adhésion annuelle et les cours de toute l'année devront être réglés le jour de l'inscription, avec possibilité de déposer 3 chèques :
- Le premier correspondant au montant de l'adhésion annuelle plus 1/3 des cours qui sera remis en banque à la reprise des cours.
  - Les second et troisième chèques correspondant chacun au 1/3 des cours seront respectivement remis en banque au début des mois de janvier et avril.
- Article 3 :** Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.
- Article 4 :** Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Article 5 :** En dehors des horaires de cours, l'Association n'est pas responsable de la garde des enfants mineurs (ni même dans la cour extérieure). Un adulte responsable de l'enfant devra l'accompagner jusqu'à la salle de cours et revenir l'y chercher à la fin de la séance. En cas de retard exceptionnel de l'adulte responsable de l'enfant et pour des raisons de sécurité, les enfants mineurs devront attendre dans la salle de cours.
- Aucune personne étrangère aux cours n'est autorisée à entrer dans la salle de cours sauf sur invitation du professeur.
- Article 6 :** Il appartient au professeur de choisir le niveau du cours adapté à l'élève.
- Article 7 :** Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Article 8 :** Le Conseil d'Administration se réserve le droit de modifier ce règlement.

.../...

- Article 9 :** Pour les stages du dimanche, inscription et règlement devront nous parvenir au plus tard une semaine avant la date du stage.
- En cas d'annulation du stage du fait de Claquettes, Jazz & Cie, remboursement intégral des sommes versées.
  - En cas d'annulation du fait du stagiaire, remboursement en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif jusqu'au mardi précédant la date du stage ; au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué, quel qu'en soit le motif.

**26, rue du Chemin Vert  
17000 LA ROCHELLE  
06 61 58 10 30  
[www.claquetteslarochelle.fr](http://www.claquetteslarochelle.fr)**